

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 945 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2022

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes le 20 décembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 21 décembre 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA



**Hôtel de ville
Services administratifs**
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-4349



**Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque**
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949



**Garage municipal
Service des travaux publics**
1850, boul. Marie-Victorin
Varennes (Québec) J3X 1P7
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-4966